

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260203-14-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

N° 14/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 27 janvier 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 février 2026

Objet de la délibération :

Renouvellement de la convention avec l'AUDAB

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont supplé(e)s	0
· Dont représenté(e)s	5
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le trois février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Estelle BOURNEZ par Christophe JOUVIN, Christophe FAIVRE-PIERRET par Angèle LIME, Maxime GROSHENRY par Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET par Jean-Pierre CUNCHON, Patrick SEBILLE par Patricia LABERTERIE

Suppléé(e)s

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie LAURENT, Romuald MAUGAIN, Alain MONNIER, Mireille PICARD, James PROUTEAU, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s Jean-Michel BELPOIS, Joel BOLE, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Nathalie KOWAL-BONDY, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah FAIVRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La délibération n°138/18 de la Communauté de Communes Loue Lison du 17 septembre 2018 a défini les modalités d'ingénierie retenues pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, avec notamment une mission d'accompagnement.

L'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté a été retenue et une convention triennale a été signée pour une durée de trois ans de 2019 à 2021. Étant donné l'intérêt des missions menées par l'AUDAB et le retard pris par la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale en raison de l'épidémie de Covid-19, la convention a été renouvelée pour une durée de 4 ans, de 2022 à 2025.

Il est proposé de renouveler à nouveau ladite convention pour une durée de trois ans, couvrant 2026-2028, avec une adhésion de 1 000 € par an.

Le coût des missions de l'AUDAB s'élèvera comme l'année précédente à 12 000 €.

Le détail des missions sera déterminé de manière annuelle par un avenant qui fixera l'enveloppe attribuée en fonction du temps de mission.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider la convention d'engagement réciproque 2026-2028
- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'AUDAB.

Fait et délibéré en séance, le 03.02.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-14-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026